

canton et à 45 kilom. S.-E. de Berne, sur la rive N.-E. du lac de même nom, au pied de la chaîne escarpée dite Brienzgrat, qui s'élève à 2,290 m. et sépare le lac de Brienz de l'Entlebuch (2,799 hab.). Les maisons, pour la plupart en bois, sont groupées de la façon la plus pittoresque et la plus gracieuse. Du haut du cimetière de Brienz, on jouit d'une vue très-belle sur le lac, sur la cascade du Giessbach, sur deux ou trois autres chutes d'eau, et sur les pics neigeux du Faulhorn. Ce village n'a d'autre commerce que celui des objets en bois sculptés, et d'autre importance que celle que lui donnent les nombreux touristes qui le traversent, chaque été, pour aller rejoindre Lucerne par la route du Brunig. Préparation et commerce de fromages renommés; vieille église, bâtie en 1215, couronnant un rocher isolé, près duquel sont les ruines du château des anciens seigneurs de Brienz. Derrière ces ruines, on voit la belle cascade formée par le Planalpbach, qui se précipite d'un rocher de 160 m. de hauteur.

BRIENZ (lac de), en Suisse, dans le canton de Berne, à l'E. de celui de Thun, court dans la direction du N.-E. au S.-O., formé par l'Aar, qui y entre au N.-E. près de Kienholz, et qui en ressort au S.-O. près de Lanzenen. Le lac de Brienz est un des plus jolis et des plus pittoresques de la Suisse. Son étendue n'est pas considérable, puisqu'il n'a que deux lieues et demi de long et trois quarts de lieue de large; mais les hautes montagnes qui l'encaissent de tous côtés lui donnent un caractère sauvage et saisissant. Sa principale curiosité est la cascade du Giessbach, qui est devenue un but d'excursion très-fréquenté. On n'aperçoit du lac que la partie inférieure. Ses rives sont peu habitées; on n'y trouve guère que le village d'Iseltwald, et les ruines pittoresques de l'ancien château de Riggensberg, ainsi que la vieille tour de l'église de Gölzwil. Les batelières de Brienz, autrefois renommées pour leur beauté, et pour leur adresse à conduire les barques sur ce lac, dont la navigation est parfois dangereuse, ont entièrement disparu; c'est un bateau à vapeur qui fait aujourd'hui le service entre Brienz et Interlaken. En approchant des vallées de Lauterbrunnen et de Grindelwald, le lac de Brienz se rétrécit de plus en plus, et finit par n'être que la rivière de l'Aar. Sous cette forme, il va se jeter dans le lac de Thun, au-dessus duquel il est élevé de 23 pieds. Jadis ces deux lacs n'en formaient qu'un seul, mais les atterrissements, provenant de la Lutschine et du Lombach, ont peu à peu formé l'isthme qui est aujourd'hui la belle vallée d'Interlaken. De semblables faits ne sont point rares: du côté de Villeneuve, les atterrissements considérables apportés par le Rhône ont reculé de plus d'une demi-lieue les rives du lac de Genève.

BRIENZA, gros bourg du royaume d'Italie, dans la Basilicate, à 25 kilom. S.-O. de Potenza; 4,200 hab.

BRIER v. a. ou tr. (bri-é — rad. *brie*). Prend deux i de suite au deux premières personnes pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.: *Nous briers, que vous briez*. Écraser avec la brie: *Brier de la pâte à vermicelle*.

BRIERRE DE BOISMONT (Alexandre-Jacques-François), médecin, né à Rouen en 1797. Reçu docteur en 1825, il fut envoyé en Pologne en 1831 par le comité national, muni des instructions de l'Académie des sciences, et chargé d'un service médical à Varsovie. Il a publié de nombreux travaux, particulièrement sur les maladies mentales. On lui doit: *Traité de la pellagre et de la folie pella-greuse en Italie* (1830); *Relation historique et médicale du choléra-morbus de Pologne*, honorée d'une médaille d'or par l'Institut (1832); *Traité élémentaire d'anatomie* (1832); *Sur les établissements d'aliénés en Italie* (1832); *Traité d'hygiène* (1833); *Mémoire pour l'établissement d'un hospice d'aliénés* (1834), couronné par l'Académie des sciences de Bruxelles; *Influence de la civilisation sur le développement de la folie* (1839); *De la menstruation considérée dans ses rapports physiologiques et pathologiques* (1842); *Du délire aigu* (1845), ouvrage qui lui a valu une médaille d'or de l'Institut; les *Hallucinations ou Histoire raisonnée des apparitions, des visions, des songes, de l'extase, du somnambulisme et du magnétisme* (1845), son ouvrage capital; *De l'interdiction des aliénés et de l'état de la jurisprudence en matière de testaments dans l'imputation de démence* (1852); *Sur le suicide et la folie-suicide* (1854), etc. On lui doit, en outre, des *Éléments de botanique* (1825), en collaboration avec André Potier, et la publication, conjointement avec le docteur Marx, des *Leçons orales de clinique chirurgicale faites à l'Hôtel-Dieu de Paris par Dupuytren* (1833).

BRIËS, ville de l'empire d'Autriche en Hongrie, comitat de Sohl, à 45 kilom. N.-E. de Alt-Sohl, sur la rive droite du Gran; 4,000 h. Commerce de fromages renommés, élève considérable de moutons et d'abeilles.

BRIESERTA, nom latin de Brissarthe.

BRIET (Philippe), érudit français, né en 1601 à Abbeville, mort en 1668, entra chez les jésuites et professa dans plusieurs collèges. Il a composé plusieurs ouvrages, dont les principaux sont: *Parallèle géographique veteris et novæ* (Paris, 1848-1849, 3 vol. in-40

avec cent vingt-cinq cartes), ouvrage savant composé avec méthode, mais qui est resté incomplet; *Annales mundi, sive Chronicon ab orbe condito ad annum Christi 1660* (Paris, 1663, 7 vol.); *Theatrum geographicum Europæ veteris* (1653, in-fol.).

BRIËTÉ s. f. (bri-é-té). Forme ancienne du mot BRIEVETÉ.

BRIËTTE s. f. (bri-é-té — abrég. de *brievette*). Econ. rur. Nom que l'on donne, dans certains départements, à une brebis qui a moins de deux ans.

BRIEUC, BRIOC ou BRIOCK (saint), en breton *Briec*, en latin *Briocus*, né vers 409, d'une famille illustre de la Grande-Bretagne, fut converti par le missionnaire saint Germain d'Auxerre, qui l'emmena en France et l'ordonna prêtre. Après diverses missions évangéliques dans sa patrie et dans l'Armorique, il fonda dans ce dernier pays un monastère fameux qui fut l'origine de la ville de Saint-Brieuc, et mourut vers 502.

BRIEUC (SAINT-), *Briocum*, ville de France, ch.-l. du départ. des Côtes-du-Nord, d'un arrond. et de deux cant., à 451 kilom. O. de Paris, sur la Manche, à l'embouchure du Gouët; pop. aggl. 11,186 hab. — pop. tot. 14,007 hab. L'arrond. comprend 12 cant., 95 comm. et 183,437 hab. Siège d'un évêché suffragant de Rennes, tribunaux de 1^{re} instance et de commerce, grand séminaire, lycée impérial, école hydrographique, bibliothèque, musée. Le port de commerce de Saint-Brieuc se trouvant à 2 kilom. au-dessous de la ville, au village de Légue, nous renverrons le lecteur à ce dernier mot pour le mouvement de ce centre maritime. Huîtreries artificielles, filatures de coton, fabriques de tiretains, draps, molletons, boutons d'or, chapelets, liqueurs; broseries, papeteries, tanneries. Cette ville possède: une cathédrale qui remonte au commencement du xiii^e siècle, et dont un des morceaux les plus curieux est le monument de Saint-Guillaume; l'église Saint-Michel, récemment construite; le nouveau palais de justice, terminé en 1861. Au point où le Gouët se jette dans la baie, on voit les ruines pittoresques de la tour de Cesson, démantelée par Henri IV en 1598.

BRIEUX. SYN. DE BRIEFS.

BRIEUX (Jacques Moisant de), poète latin. V. MOISANT.

BRIÈVEMENT adv. (bri-é-ve-man — rad. *brief*). En peu de mots, en peu de temps: *Nous avons montré, aussi BRIÈVEMENT qu'il a été possible, quelle est la dignité de duc et pair dans tous les âges de la monarchie*. (St-Sim.) *Il croit peser à ceux à qui il parle; il conte BRIÈVEMENT, mais froidement; il ne se fait point écouter*. (La Bruy.) *On se plaint de la brièveté de la vie, et tous nos efforts tendent à la passer BRIÈVEMENT*. (Mme de Mainten.)

— **Antonymes**. Longuement, diffusément, prolixement.

BRIÈVETÉ (bri-é-ve-té) — lat. *brevis*, même sens; de *brevis*, court). Caractère de ce qui est peu étendu dans le sens de la longueur: *L'osphage est, dans certains insectes, d'une BRIÈVETÉ extrême*. (Walcken.) « Peu usité en ce sens.

— **Courte durée**: *Dans toutes les magistratures, il faut compenser la grandeur de la puissance par la BRIÈVETÉ de la durée*. (Montesq.) *Ceux qui emploient mal leur temps sont les premiers à se plaindre de sa BRIÈVETÉ*. (La Bruy.) *La plus vraie consolation pour les maux de la vie est le souvenir de sa BRIÈVETÉ*. (Mme de Blessington.) « Petit nombre de paroles, concision: *Trop de longueur et trop de BRIÈVETÉ obscurcissent un discours*. (Pasc.) *La BRIÈVETÉ est l'âme du conte; sans elle, il languit nécessairement*. (La Font.) *La BRIÈVETÉ sous laquelle gémit une matière si féconde ne fera supprimer une infinité de passages*. (St-Sim.) *Il arrive souvent qu'on est aussi obscur en fuyant la BRIÈVETÉ qu'en la cherchant*. (D'Alemb.) *La BRIÈVETÉ dans le discours n'est un avantage que jusqu'à un certain point et sous certaines conditions*. (De Tracy.)

— **Antonymes**. Durabilité, éternité, longévité, longueur, perpétuité.

BRIEY, ville de France (Moselle), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur le Woget, petit affluent de l'Orne, à 25 kilom. N.-O. de Metz; pop. aggl. 1,821 hab. — pop. tot. 1,837 hab. L'arrond. comprend 5 cant., 131 comm. et 64,511 hab. Tribunal de 1^{re} instance; fabriques de draps, molletons, cotonnades, filatures de coton, huileries, brasseries, carrières de pierres de taille et à plâtre. Église paroissiale du xve siècle, avec plusieurs bas-reliefs remarquables; belles promenades.

BRIEY (Camille, comte de), homme d'Etat et diplomate belge, d'origine française, né en 1798, entra au sénat pour le district de Neufchâteau (Luxembourg) en 1839, et devint un des chefs du parti catholique. Il combattit dès le principe le ministère Lebeau-Rogier, signa l'adresse extraconstitutionnelle de 1841, qui amena la retraite du cabinet libéral, et accepta dans le ministère Nothomb le portefeuille des finances. Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, du 15 août 1841 au 16 avril 1843, il signa deux traités commerciaux, l'un avec la France, l'autre avec l'Espagne. Il conclut aussi avec la Hollande la convention rectificative et complémentaire

du traité de 1839. En donnant sa démission, par suite de l'insuccès de son opposition à la Société générale (compagnie financière), il fut nommé ministre plénipotentiaire de Belgique près la diète germanique, et accrédité également auprès de quelques cours secondaires. Il ne fut remplacé dans ce poste qu'en 1853. — Un de ses neveux, issu d'une ligne collatérale française, M. Camille de BRIEY, ancien élève du collège Stanislas, a été précepteur du duc de Brabant et du comte de Flandre.

BRIEZ, conventionnel, mort en 1795. Envoyé à la Convention par le département du Nord, il vota la mort de Louis XVI, et prononça ces paroles: « Dans le cas où la majorité serait pour la réclusion, je fais la motion expresse que, si d'ici au 15 avril les puissances n'ont pas renoncé au dessein de détruire notre liberté, on leur envoie sa tête. » Bientôt après, il partit pour l'armée du Nord, avec deux autres représentants, fut accusé d'entretenir des intelligences avec le duc de Cobourg, revint se justifier devant la Convention et se conduisit avec le plus grand courage pendant le siège de Valenciennes. De retour de sa mission, Briez devint membre du comité des secours publics et fit adopter diverses mesures en faveur des indigents, des parents des défenseurs de la patrie, et des réfugiés, ainsi que des populations qui avaient eu à souffrir de l'invasion. Il mourut après avoir rempli une seconde mission à l'armée du Nord.

BRIFAUD, BRIFAUT et autref. **BRIFFAU** s. m. (bri-fô — rad. *brifer*). Pop. Bâleur, goulou, gourmand. « Enfant grossier, mal élevé.

— **Chass**. Nom que l'on donne fréquemment à des chiens de chasse.

L'autre fit cent tours inutiles,
Entra dans cent terriers, mit cent fois en défaut.
Tous les confrères de Brifaud.
LA FONTAINE.

BRIFAUDER v. a. ou tr. (bri-fô-dé). Techn. Donner le premier peignage à: *BRIFAUDER la laine*.

BRIFAUT (Charles), poète français, membre de l'Académie, né à Dijon en 1781, mort à Paris en 1857. Fils d'un artisan et orphelin de bonne heure, il eut pour premier instituteur un ecclésiastique, l'abbé Rousselot, et pour protecteur l'évêque constitutionnel Volnus, qui le fit admettre au lycée de Dijon. Ses études terminées, il vint se fixer à Paris en 1804, et prit bientôt une part active à la rédaction de plusieurs journaux du temps, notamment à la *Gazette de France*. Quelques pièces de vers en l'honneur du régime impérial appelèrent l'attention du comte Berlier, conseiller d'Etat, et dès lors l'avenir littéraire de Brifaut fut assuré. Sa tragédie de *Ninus II* lui valut une pension de Napoléon. La fixité dans les opinions n'était pas, il faut bien le dire, la vertu du poète. Après avoir célébré dans une ode la *Naissance du roi de Rome*, il chanta avec le même enthousiasme lyrique le *Retour de Louis XVIII*, et ce fut lui qui eut le triste honneur de publier en France les premiers vers contre Napoléon tombé. Ces vers furent recités sur le Théâtre-Français, après une représentation d'*Iphigénie en Aulide*, par Talma, qui les termina: « par un petit geste de la main droite, accompagné du cri, assez faiblement poussé, de Vive le roi! » (Ch. Maurice, *Hist. anecd. du théâtre, de la littérature, etc.*) C'est peut-être à cet enthousiasme opportun que Brifaut dut de voir lever l'interdit dont le gouvernement précédent avait frappé sa tragédie de *Jane Grey*. En 1826, M. Brifaut remplaça à l'Académie le marquis d'Aguesseau; il fit ensuite partie de la commission de censure, et ce fut lui, de concert avec M. Laya, qu'on chargea de l'examen d'*Hernani*. Des citations malveillantes ayant circulé dans les journaux, on soupçonna les censeurs, et M. Brifaut crut devoir répondre par la lettre suivante, qui parut dans le *Moniteur* du 6 mars 1830:

« On a singulièrement dénaturé, dans quelques journaux, les circonstances d'un fait qui serait sans importance si le nom de M. Victor Hugo ne s'y trouvait pas attaché. Voici, monsieur, comment les choses se sont passées: vers la fin de l'année dernière, à l'une des séances du comité de l'Odéon dont je fais partie, on parla du nouveau drame d'*Hernani* et l'on en cita des vers très-ridicules. Je dis que je ne connaissais pas la pièce, que je n'y avais point vu ces vers attribués méchamment à l'auteur, mais que, par malheur, elle en renfermait d'autres qui, sans être aussi étranges, ne valaient guère mieux. Alors j'en rapportai trois, les seuls, en vérité, que ma mémoire ait pu ou voulu retenir. On rit et j'en fis autant. Nous étions quatre ou cinq personnes à cette réunion. Un ami de M. Victor Hugo, membre du même comité, arriva un moment après: la séance n'était point encore commencée; quelqu'un lui conta notre conversation, qu'il alla redire à celui qu'elle intéressait, le tout sans mauvaise intention; son nom suffit pour m'ôter tout soupçon à cet égard: mais l'affaire eut des suites. L'auteur d'*Hernani* m'écrivit d'un style un peu amer pour se plaindre de mon indiscretion. Ma réponse se ressentit de l'impression désagréable que m'avait laissée le ton de sa lettre; cependant, après lui avoir avoué la vérité, que je ne dissimule jamais, dut-elle me nuire, je lui promis de ne plus répéter ses vers, quand ils pourraient prêter à la raillerie,

l'assurant que je trouvais beaucoup plus de plaisir à citer les belles strophes ou les brillantes tirades qu'il crée avec une si heureuse facilité. Voilà tout ce qu'il y a de vrai dans ce qu'on a raconté: voilà tout mon crime. Quant au reste, je ne sais ce que cela veut dire. La copie frauduleuse du manuscrit d'*Hernani*, la falsification du texte, les lectures de l'ouvrage chez des particuliers, les vers livrés à des journalistes, sont des infamies dont je n'ai pas à me justifier. Je suis persuadé que M. Victor Hugo, en qui j'ai toujours reconnu autant de loyauté que de talent, est étranger aux imputations calomnieuses auxquelles a donné lieu un fait très-insignifiant par lui-même; qu'il me rend la justice que je me plais à lui rendre, et qu'il sera le premier à désavouer des amis imprudents qui me reprochent des bassesses qu'il leur serait aussi impossible de prouver qu'il m'est impossible d'y descendre. » En dépit de ces aveux, dépourvus d'artifice, l'opinion publique donna tort au railleur maladroît.

Brifaut vécut dans la retraite à partir de 1830. Ses discours, à l'occasion des réceptions de MM. Ancelot et de Falloux, ressemblent à toutes les élocutions de ce genre. Brifaut dépensait, en petite monnaie, dans les salons *bien pensants*, un esprit réel, mais futile. Voici la liste des ouvrages de cet académicien: — Littérature: la *Journée de l'hymen* (1810, in-40); ode sur la *Naissance du roi de Rome* (1811, in-40); *Rosamonde*, poème en trois chants, suivi de poésies diverses (1813, in-18); dialogues, contes et autres poésies (1824, in-16, 2 vol.); le *Droit de vie et de mort*, poème (1829, in-80); *Notice nécrologique sur le duc de Tourzel* (1830) et trois discours académiques (in-80). — Théâtre: *Ninus II*, tragédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 19 avril 1813). Cette tragédie était faite depuis 1808, mais elle ne portait pas le même titre, et les personnages avaient d'autres noms. La scène se passait en Espagne. La pièce fut reçue et allait être jouée, lorsque, à cause de la guerre d'Espagne, Napoléon en interdit la représentation; Brifaut ne se découragea pas, il changea le lieu de la scène et le nom des personnages: Babylone remplaça Madrid, Alvarès fit place à Arsace, etc. Ce changement, qui rompaît une foule de vers et dénaturait plusieurs scènes, nécessita un travail de remaniement qui dura quatre années. Du reste, les noms seuls furent changés; de couleur locale, du vérité historique, Brifaut ne s'en souciait guère. Cela n'empêcha pas *Ninus II* d'avoir un très-grand succès. Napoléon voulut complimenter lui-même l'heureux auteur, et lui accorda une pension de 6,000 francs. Ce qui est singulier, en présence d'un triomphe si éclatant, c'est que les représentations de la pièce furent, par nous ne savons quelles circonstances, interrompues dès la seconde: *Jane Grey*, tragédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 28 février 1815), ouvrage au-dessous du médiocre. Le public se mit à rire au moment où Marie prenant place sur un fauteuil, Jane s'assied à son côté. Ce puéril détail d'étiquette commença la déroute de la pièce. L'hilarité redoubla au cinquième acte, en entendant Jane engager Arundel à remercier Marie de sa bonté, et le dénouement passa à l'état de pantomime, les acteurs faisant les gestes et les spectateurs se livrant à un tapage sans exemple dans la maison de Molière: l'auteur fut nommé au bruit des sifflets. « Un ami de Brifaut, dit un critique, avait eu la patience de voir une répétition de *Jane Grey*; il nous a assuré qu'au dénouement, Marie, apprenant la générosité dont Guilford et Jane avaient usé à son égard, se laissait attendrir et leur accordait un pardon qui n'arrivait, hélas! qu'au moment... où les chants avaient cessé; les *Dieux rivaux* ou les *Fêtes de Cythère*, opéra-ballet en un acte (à l'occasion du mariage du duc de Berry), avec Dieulafoy, musique de M. Spontini, Persius, Berton et Kreutzer, ballets de Pierre Gardel. Les paroliers n'avaient pas fait de grands efforts d'imagination: l'histoire et la fable se mêlaient dans leur scénario avec une confusion qui rappelait l'enfance de l'art. La pompe de la mise en scène sauva la pièce d'un naufrage imminent; *Olympie*, tragédie-lyrique en trois actes (imitée de Voltaire), avec Dieulafoy, musique de Spontini, ouvrage monté avec un luxe extraordinaire, et qui eut cependant de la peine à vivre douze représentations. Castil-Blaze nous apprend que les parties d'orchestre ne pouvaient tenir sur les pupitres, tant elles étaient volumineuses. Il fallut poser de nouvelles tablettes d'une largeur qui permit aux symphonistes de tourner le feuillet sans faire tomber à terre l'énorme cahier. Les frais de copie s'élevèrent à 15,000 francs. La partie écrite pour Dérivis avait surtout des proportions colossales. Elle a été conservée par curiosité; cet opéra fut repris le 27 février 1826, pour la représentation de la retraite de M^{me} Branchu, avec des changements et un nouveau troisième acte. M^{me} Da noreau chantait le rôle d'Olympie. Le rôle ultérieur ne réalisait point les espérances des artistes. *Olympie* avait déjà vieilli, et le public accueillit très-froidement cette partition du genre ennuyeux; *Charles de Navarre*, tragédie en cinq actes et en vers (Odéon, 1^{er} mars 1820), pièce totalement dépourvue d'action, et dont la marche était néanmoins obscure et embarrassée. L'ouvrage, fort maltraité le premier soir, se releva un peu le deuxième. Il fut joué cinq fois; les *Déguisements* ou *Une folie de grands hommes*, comédie en un acte et en vers, non